



CHARTRE

DES MANIFESTATIONS DURABLES ET ECORESPONSABLES

.....

Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Pourquoi une charte de bonnes pratiques adressée aux organisateurs de manifestations et événements dans les communes de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ?

La « Charte des manifestations durables et écoresponsables » est un outil mis à disposition des organisateurs d'événements souhaitant mettre en œuvre une démarche de développement durable, cohérente avec la politique de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) et de l'Office de Tourisme Saint-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault et son engagement dans le projet de territoire « Vallée 3D ».

Le territoire de la Vallée de l'Hérault compte le Grand Site de France Gorges de l'Hérault, trois sites Natura 2000 et des espaces naturels qui constituent un cadre exceptionnel. Ces sites naturels sont néanmoins fragiles, et doivent faire l'objet de la plus grande attention de la part des acteurs publics et privés, qui le gèrent ou le fréquentent dans le cadre de leurs activités respectives. Les engagements de cette charte visent ainsi à garantir une meilleure gestion des différents volets de l'organisation qui peuvent avoir une incidence environnementale sur ces sites et zones protégées.

La présente charte de bonnes pratiques s'adresse à tous les organisateurs d'événements et a pour objectif de les aider à mieux intégrer leur manifestation sur ce territoire, en promouvant une pratique durable et respectueuse des sites et du patrimoine naturel et paysager auprès de l'équipe d'organisation, et des participants à la manifestation.

La communauté de communes, ainsi que la commune-hôte, sont associées à la signature de la charte afin d'intégrer au mieux le projet de manifestation au sein du tissu local, d'en favoriser les retombées ainsi que l'acceptation locale et la prise en compte du contexte et de l'environnement local.

Cette charte s'inscrit dans la démarche d'éco responsabilité engagée par l'État, la Région et le Département. Elle est composée d'une partie commune à tous les événements et manifestations et présentera en annexe le contexte spécifique des animations sportives de pleine nature se déroulant notamment sur un site classé et/ou protégé.

Quels sont les objectifs ?

- **PRÉSERVATION** des sites naturels, du patrimoine et des paysages.
- **FAVORISER LE CIRCUIT COURT** et promouvoir l'économie locale du territoire.
- **CRÉER UNE VÉRITABLE DYNAMIQUE CITOYENNE** dans laquelle chaque participant de la manifestation pourra s'investir, qu'il soit bénévole, sportif ou partenaire.

Les bonnes raisons pour s'engager dans une démarche écoresponsable

- * **Réduire l'impact environnemental** de l'événement et **contribuer au développement durable** global du territoire
- * **Impliquer son équipe** dans un projet transversal, fédérateur, porteur de sens et **acquérir une nouvelle méthode de travail.**
- * **Valoriser l'image et consolider la notoriété** de l'événement.
- * **Accroître la sensibilisation des participants et des acteurs** de l'événement.
- * **Optimiser les dépenses et jouer la carte du durable** en choisissant les circuits courts et en mutualisant / réutilisant le matériel événementiel.



À qui s'adresse la charte ?

La charte s'adresse à tous les organisateurs de manifestations se produisant en tout ou partie sur le périmètre de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) désirant intégrer les principes du développement durable dans leurs événements c'est-à-dire visant à **réduire les impacts environnementaux et sociétaux négatifs, tout en renforçant les retombées économiques locales, de façon équilibrée et sur toutes les phases de l'organisation dès l'amont.**

Une démarche progressive et continue

Une manifestation écoresponsable doit également s'engager dans une démarche d'évaluation des impacts afin d'aboutir à une stratégie d'amélioration continue.

L'animateur de la charte veillera à sensibiliser et accompagner les organisateurs en leur proposant des grilles d'auto-évaluation performantes pour réaliser un pré-diagnostic ainsi que des boîtes à outils innovants pour trouver des pratiques réduisant l'impact sur l'environnement et le climat.

Il proposera également des pistes d'amélioration pour les années suivantes.

En effet, bien que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) incite les organisateurs à agir simultanément sur l'ensemble des thèmes de la charte, il n'est souvent pas possible de s'engager dès la première année sur l'intégralité des préconisations.

Ainsi, dans une démarche d'amélioration progressive et continue, certaines actions sont obligatoires à mettre en place et d'autres seront facultatives.

S'engager dans une démarche écoresponsable et durable doit également permettre d'impliquer toute l'équipe. Aussi, l'animateur de la charte proposera des pistes pour s'assurer de la cohésion et de la formation des bénévoles.

Animateur de la charte

Rachel Saniel

Service développement durable
2 Parc d'activités de Camalcé - 34150 Gignac
+33 (0) 4 67 56 41 99
rachel.saniel@cc-vallee-herault.fr

Quels sont les autres aspects réglementaires à respecter ?

L'organisateur s'engage à respecter l'ensemble des formalités administratives nécessaires à l'organisation de la manifestation :



DÉCLARATION DE LA MANIFESTATION AUPRÈS DE L'AUTORITÉ TERRITORIALE COMPÉTENTE

L'organisateur doit se conformer aux obligations d'information, de déclaration ou de demande d'autorisation obligatoires, définis par le périmètre d'évolution de la manifestation, le type d'activité proposé ou le niveau de fréquentation attendu. Se référer aux informations diffusées par la Préfecture de l'Hérault

www.herault.gouv.fr



ASSURANCE DE LA MANIFESTATION

L'organisateur s'engage à souscrire une police d'assurance en responsabilité civile, garantissant les participants, les salariés et/ou bénévoles prenant part à l'organisation, ainsi que les tiers et les biens.



DEMANDE D'AUTORISATIONS DE PASSAGE TEMPORAIRES

Les demandes d'autorisations de passage doivent être formulées par l'organisateur auprès de tous les propriétaires privés et/ou publics.



SÉCURITÉ

L'organisateur est responsable de la sécurité des personnes qui participent ou assistent à la manifestation, et doit à ce titre répondre à toutes les obligations de moyens utiles pour garantir la sécurité des participants.



Si l'événement se situe sur une zone protégée **OBLIGATOIRE** FAIRE UN(E) DEMANDE D'AUTORISATION ET/OU ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Le Grand Site de France est pour partie situé en site classé, protection forte du paysage, qui impose une demande d'autorisation pour toutes modifications de l'état actuel du site. Le Grand Site de France Gorges de l'Hérault est intégralement situé sur le périmètre de plusieurs sites Natura 2000. Par ailleurs, le périmètre de la CCVH présente 5 sites Natura 2000 dont 3 gérés par la CCCVH. Ces sites Natura 2000 poursuivant des objectifs de conservation en matière d'habitats naturels, de faune et de flore.

Une évaluation d'incidences préalable à la manifestation doit être réalisée et jointe au dossier de déclaration de la manifestation (1 ou 2 mois minimum avant l'événement selon le type de manifestation). Cette évaluation permet de porter à connaissance de l'organisateur les enjeux écologiques au moment de la manifestation, d'évaluer l'impact potentiel de la manifestation sur le milieu naturel et, le cas échéant, de chercher une alternative moins impactante.

Contexte particulier des manifestations sportives de pleine nature se situant sur une zone classée et /ou protégée

LES GORGES DE L'HÉRAULT, UN SITE REMARQUABLE, GÉRÉ SUR LE PRINCIPE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, RECONNU PAR LE LABEL GRAND SITE DE FRANCE

Se frayant un passage au cœur du causse, l'Hérault et ses gorges sauvages offrent de spectaculaires paysages rocheux. Élément structurant de la vallée, le fleuve est au cœur du Grand Site de France Gorges de l'Hérault. Mosaïque d'espaces naturels remarquables et préservés propices au ressourcement et aux activités de pleine nature, le site est parsemé de monuments incontournables tels le pont du Diable, l'abbaye de Gellone, ainsi que le pont et la chapelle de Saint-Etienne d'Issensac. Le Grand Site de France s'étend sur 10 communes et 20 788 hectares. Renouvelé en 2018, le label reconnaît la qualité de la démarche de développement durable conduite par les communautés de communes de la Vallée de l'Hérault, des Cévennes Gangeoises et Suménoises et du Grand Pic Saint-Loup.



Retrouvez des informations complémentaires sur gorgesdelherault.fr



Périmètre du Grand Site de France Gorges de l'Hérault

LES SITES DU RÉSEAU NATURA 2000

Pour contrer l'érosion de la biodiversité, l'Union Européenne a mis en place le programme Natura 2000. Il s'agit d'un réseau de sites naturels européens, identifiés pour la fragilité ou la rareté de leurs espèces et habitats. Les gorges de l'Hérault font partie intégrante de ce réseau : des libellules à la loutre, en passant par les poissons ou les chauves-souris, ce sont plusieurs dizaines d'espèces et de milieux naturels qui sont concernées par ce dispositif. En concertation avec les acteurs locaux, un plan d'actions a été élaboré et se met en œuvre progressivement. Au programme : inventaires et suivis d'espèces, animations auprès du grand public et des scolaires, sensibilisation des usagers, financements pour des actions de gestion des milieux naturels. Le site Natura 2000 Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas est également géré par la communauté de communes et présente des habitats et des espèces d'oiseaux remarquables. Objectif ? Maintenir voire améliorer l'état de conservation de la nature qui nous entoure.



Retrouvez plus d'infos sur le site Natura 2000 Gorges de l'Hérault :

valleeherault.n2000.fr/gorges-de-l-herault

Montagne de la Moure et causse d'Aumelas

valleeherault.n2000.fr/montagne-de-la-moure-et-causse-d-aumelas

Une grande partie des Gorges de l'Hérault est aussi concernée par un site Natura 2000 dédié aux oiseaux géré par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

grandpicsaintloup.fr/actions-et-projets/environnement/sites-natura-2000



Rappel réglementaire et préconisations

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE NATURA 2000

- * Toutes les manifestations sportives de plus de 100 participants sont soumises à « Evaluation des incidences ».
- * C'est une démarche (et non un simple dossier) qui doit démontrer l'absence d'impact sur la faune et la flore.
- * Elle est réalisée par l'organisateur.
- * Les animateurs Natura 2000 accompagnent : elles informent des enjeux et secteurs à éviter.
- * La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) juge de la pertinence de l'analyse (souvent en contactant les animateurs Natura 2000) et peut demander au Préfet d'interdire la manifestation.

LES PRÉCONISATIONS SUR LA FORME

Les organisateurs et les animateurs Natura 2000 doivent s'entendre chaque année en amont, dès qu'une première version des parcours est envisagée pour que l'Etat n'ait qu'à valider (si possible 4 mois avant la manifestation)

- ⚠ **S'il y a une incompatibilité avec des espèces, les parcours peuvent changer.**
- ⚠ **Les sensibilités peuvent changer d'une année sur l'autre.**

LES PRÉCONISATIONS SUR LE FOND

* Éviter le printemps

= pleine période de reproduction, tant pour la faune que la flore. Une manifestation à l'automne est beaucoup plus tolérable, en particulier pour la faune.

* Éviter de passer sur des sentiers non balisés

= les traces se multiplient. La faune doit pouvoir encore trouver des zones refuges/tranquilles toute l'année.

* Éviter de passer sur des zones de quiétude

= certaines espèces (rapaces) sont fidèles à leur nid et reviennent d'une année sur l'autre au même endroit. Ces endroits sont dénommés « zones de quiétude ».

Indépendamment de Natura 2000 (donc y compris en dehors des sites), bon nombre d'espèces sont protégées par la loi. C'est le cas de beaucoup d'oiseaux, d'amphibiens, de chauves-souris...

Le dérangement intentionnel d'espèces protégées est répréhensible.

contact

Service espaces naturels - Natura 2000 (CCVH)
04 67 57 00 08 - biodiversite@cc-vallee-herault.fr

Les axes de la charte

AXE 1 : PROTÉGER LES MILIEUX ET LES LIEUX

AXE 2 : RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

AXE 3 : METTRE EN PLACE UNE COMMUNICATION RAISONNÉE ET RESPONSABLE

AXE 4 : LIMITER L'EMPREINTE CARBONE

AXE 5 : CONSOMMER LOCAL ET RESPONSABLE

AXE 6 : FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

AXE 7 : HÉBERGER ÉQUITABLE



axe 1

PROTÉGER LES MILIEUX ET LES LIEUX

Anticiper, identifier, sensibiliser

Les événements et manifestations en pleine nature peuvent perturber le milieu naturel et être à l'origine d'une forte pression sur l'environnement et sur les ressources naturelles. Il est nécessaire de prendre en compte les enjeux liés aux espaces naturels et d'œuvrer à la préservation des milieux et des lieux.

Objectifs

- **Minimiser l'impact** de la manifestation sur l'environnement naturel
- **Concevoir une animation** qui prend en compte **les particularités environnementales et patrimoniales** du site

AVANT la manifestation

- **Action 1.1**
Anticiper les points de sensibilité Natura 2000 dans l'élaboration des parcours en prenant contact avec l'animateur Natura 2000 dès le début du projet
- **Action 1.2**
Anticiper la prise en compte des périodes sensibles pour la faune comme la reproduction et/ou l'hivernage
- **Action 1.3**
Réfléchir sur l'opportunité de fixer une jauge maximum de participants à ne pas dépasser
- **Action 1.4**
En cas d'animation ou de course en extérieur, choisir de préférence des itinéraires balisés déjà existants ou à défaut des pistes déjà tracées

PENDANT la manifestation

- **Action 1.5**
Utiliser un balisage adapté aux enjeux du site : bannir l'utilisation de la peinture (même temporaire) et de la bombe à craie, sauf en cas d'extrême nécessité. Privilégier l'utilisation des balises réutilisables (disponibles à la Communauté de Commune ou auprès d'Hérault Sport), plutôt que de la rubalise à usage unique
- **Action 1.6**
Apporter des contenus de sensibilisation aux participants sur le patrimoine et les spécificités environnementales et/ou architecturales du site
- **Action 1.7**
Utiliser des toilettes sèches et/ou des stands eco conçus

APRÈS la manifestation

- **Action 1.8**
Remettre en état le site après la manifestation (le balisage et la signalétique doivent être retirés dans les 48h maximum après la manifestation)



Contacts

Les mairies ou instances locales concernées

Service espaces naturels - Natura 2000 (CCVH) : biodiversite@cc-vallee-herault.fr / 04 67 57 00 08
Aurelie Tibaut, Hautes Garrigues du Montpelliérais : natura2000@ccgpsl.fr / 04 61 55 87 25 (oiseaux)
Service Activités de pleine nature (CCVH) : goeffroy.veith@cc-vallee-herault.fr
Hérault Sport : www.heraultsport.fr ; 04 67 67 38 00 (kit de balisage durable et mutualisable)



axe 2

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

Réduire, trier, valoriser

On estime la production de déchets d'une personne se rendant à un événement à environ 500 grammes. Si ce chiffre paraît sans incidence à l'échelle individuelle, il faut réaliser qu'une manifestation regroupant 2000 personnes engendre 1 tonne de matières à trier, collecter et évacuer.

Objectifs

- **Anticiper au mieux** afin de limiter au maximum la production de déchets résiduels, en favorisant lorsque cela est possible la production locale et les filières courtes
- **Mettre en place un dispositif permettant la collecte et le tri** de la totalité des déchets produits
- **Informé et inciter** l'équipe organisatrice, les participants et les accompagnants à trier les déchets
- **Laisser un lieu propre** après la manifestation
- **Valoriser la gestion des déchets** (compostage, communication, capitalisation)

AVANT la manifestation

- **Action 2.1**
Désigner un référent déchets au sein de l'équipe d'organisateur pour réduire, trier et valoriser les déchets
- **Action 2.2**
Réfléchir au dispositif de tri à mettre en place en partenariat avec la communauté de communes



Les denrées non périssables et non consommées peuvent être reprises par les fournisseurs ou être données à une association, banque alimentaire...

PENDANT la manifestation

- **Action 2.3**
Éviter les emballages individuels pour limiter le volume de déchets produits : privilégier les produits peu emballés, ainsi que le conditionnement en vrac
- **Action 2.4**
Utiliser des contenants réutilisables ou recyclables, pour éviter la vaisselle jetable. Inciter les participants à amener leur propre vaisselle
- **Action 2.5**
Privilégier l'utilisation de matériaux recyclés
- **Action 2.6**
Mettre en place un espace de compostage ou de tri des bio-déchets
- **Action 2.7**
Utiliser une signalétique claire et incitative, rappelant notamment les consignes de tri au public

APRÈS la manifestation

- **Action 2.8**
S'assurer de la collecte et de l'évacuation de tous les déchets dans les bonnes filières



Contacts

Service Gestion déchets ménagers (CCVH) : prêt de carrefours du tri

service.dechets@cc-vallee-herault.fr / 04 67 57 65 63

Syndicat centre Hérault (prêt de vaisselle réutilisable, prêt de colonnes de tri éco-événements)

animation@syndicat-centre-herault.org / 04 67 88 44 96



axe 3

METTRE EN PLACE UNE COMMUNICATION RAISONNÉE ET RESPONSABLE

**Améliorer, limiter, mutualiser
pour une communication plus raisonnée !**

Objectifs

- Concevoir, élaborer, diffuser une communication responsable
- Minimiser l'impact environnemental de la communication

AVANT la manifestation

- **Action 3.1**
Sensibiliser les membres de l'organisation et les bénévoles aux enjeux du développement durable
- **Action 3.2**
Limiter les impressions papier et privilégier une communication la plus raisonnée possible du numérique
- **Action 3.3**
Utiliser du papier recyclé et/ou éco-labellisé
- **Action 3.4**
Privilégier les supports durables et réutilisables (panneaux, banderoles) et éviter d'apposer la date de l'événement sur la signalétique de façon à pouvoir la réutiliser pour les prochaines éditions.

PENDANT la manifestation

- **Action 3.5**
Réfléchir à l'utilité de l'objet promotionnel et proposer des objets promotionnels / goodies respectueux de l'environnement
- **Action 3.6**
Sensibiliser le public et les participants aux enjeux du développement durable sur le territoire : mettre à disposition les informations (panneaux et visuels de sensibilisation, stands, animations, etc.)



La communauté de communes peut soutenir la manifestation en matière de communication : diffusion de l'événement, mise en commun de banderoles, intervention lors de la manifestation.

N'hésitez pas à faire appel à une association de protection de la nature qui peut intervenir lors de la manifestation pour informer et sensibiliser aux enjeux du site.

N'hésitez pas à faire appel à des imprimeurs répondant aux critères environnementaux (Bioprint)

Réaliser une évaluation de vos supports de communication
www.comeco-impact.com

Contacts

Service Communication (CCVH) : communication.ccvh@cc-vallee-herault.fr, 04 67 57 04 50
Office de Tourisme Saint-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault :
animation@saintguilhem-valleeherault.fr, 04 67 57 58 83



axe 4

LIMITER L'EMPREINTE CARBONE

Optimiser, limiter, inciter

Le transport est l'un des postes les plus critiques dans l'organisation d'une manifestation durable : il s'agit d'un des volets de l'organisation les plus impactant d'un point de vue environnemental, en générant un déplacement massif de participants en direction du territoire d'accueil. Dans ce contexte, il est nécessaire d'inciter les participants à utiliser des modes de transport alternatifs (trains, bus, vélo, covoiturage) afin de limiter l'impact carbone de la manifestation.

Objectifs

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liés à l'utilisation des transports
- Valoriser les mobilités alternatives et les transports en commun
- Limiter ou à défaut optimiser les déplacements

AVANT la manifestation

• Action 4.1

Optimiser les transports par la mise à disposition d'un plan d'accès en transport en commun, la mise en place de navettes ou encore la création d'une page dédiée au covoiturage (plateforme, groupe d'échange)

• Action 4.2

Favoriser les transports doux, si possible choisir un lieu facile d'accès à vélo ou à pied

PENDANT la manifestation

• Action 4.3

Prévoir les aménagements nécessaires à l'accueil de transports alternatifs : parc à vélos par exemple

• Action 4.4

Prévoir des bornes de recharge sur le site



Contacts

Création d'un événement sur la plateforme de covoiturage « picholines »

rachel.saniel@cc-vallee-herault.fr, 04 67 56 41 99

Pour obtenir la liste des loueurs de vélos électriques, prenez contact avec l'Office de Tourisme Saint-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault

animation@saintguilhem-valleeherault.fr, 04 67 57 58 83



axe 5

CONSOMMER LOCAL ET RESPONSABLE

Consommer local, de saison et de manière raisonnée

L'organisation d'un événement est l'occasion de mettre en avant son territoire, ceux qui le font vivre mais aussi les produits locaux.

Objectifs

- Assurer des retombées économiques sur le territoire d'accueil
- Participer à la promotion des produits de saison et locaux
- Gérer au mieux les quantités pour éviter le gaspillage



LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon le WWF, un fruit importé hors saison **par avion** consomme

10 à 20 fois +

de pétrole que le même fruit produit localement et acheté en saison.

Les engagements de la charte

• Action 5.1

Favoriser le recours à l'économie locale en privilégiant l'achat de produits locaux au cours de l'événement (rayon de 50 kilomètres)

• Action 5.2

Privilégier les fruits et les légumes de saison et les produits importés (café, thé...) équitables

• Action 5.3

Proposer une option végétarienne / végétalienne aux participants

• Action 5.4

Mutualiser les achats d'équipements avec d'autres associations

• Action 5.5

Faire appel à des prestataires (restauration, buvette, produits frais...) qui limitent l'utilisation d'emballages, qui privilégient les produits locaux et négocier la reprise des produits non utilisés

• Action 5.6

Préférer l'utilisation d'eau du réseau plutôt que l'eau en bouteille

• Action 5.7

Favoriser les animations qui mettent en valeur la commune ou le territoire

Contacts

Contactez l'Office du Tourisme pour avoir des listes de producteurs du terroir, d'artisans locaux...

animation@saintguilhem-valleeherault.fr, 04 67 57 58 83

Contactez les producteurs locaux pour les stands de ravitaillement ou la restauration sur place. Vous trouverez en ligne des annuaires regroupant les producteurs

www.mon-producteur.com/departement/34-herault



axe 6

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

Intégrer, s'intégrer, fédérer

La solidarité est une valeur centrale du développement durable. L'organisation d'une manifestation constitue une aventure humaine ; c'est l'occasion de créer une dynamique autour d'un projet et de diffuser les bonnes pratiques auprès des différents publics. Une manifestation écoresponsable doit ainsi veiller à établir de bonnes relations entre l'ensemble des habitants d'un territoire.

Objectifs

- Les retombées économiques du projet doivent **bénéficier à l'ensemble du territoire**
- Le projet doit être **accessible à des publics** les plus divers possibles

Les engagements de la charte

- **Action 6.1**
Valoriser l'action des bénévoles
- **Action 6.2**
S'assurer que la manifestation n'entraîne pas de gênes pour les autres usagers (habitants, commerces et services locaux, professionnels du tourisme, randonneurs, chasseurs ...) et favoriser la cohabitation des usages
- **Action 6.3**
Favoriser la participation et/ou l'accès des personnes en situation difficile ou de handicap

???

LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon le ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports,

Plus de 16 millions

de **bénévoles** œuvrent aujourd'hui dans le paysage associatif français.



axe 7

HÉBERGER ÉQUITABLE

Référencer, fidéliser

Si vous devez héberger temporairement vos équipes, les participants ou le public, privilégiez un hébergement existant à proximité du lieu et porteur d'un label environnemental

Objectifs

- Limiter la création de structures temporaires
- Développer une démarche de partenariat avec les hébergeurs locaux

Les engagements de la charte

• Action 7.1

Privilégier un hébergeur labélisé (écolabel européen, la clef verte, green globe ...)

• Action 7.2

Développer une démarche de partenariat sur plusieurs éditions pour favoriser les dynamiques de mutualisation et de recommandation



Renseignements
ÉCOLABEL TOOLBOX
un outil en ligne gratuit de l'Ademe pour accompagner les hébergements touristiques dans leur démarche de certification Ecolabel Européen.
www.ecolabeltoolbox.com



LE SAVIEZ-VOUS ?

1 094
établissements sont labélisés
Qualité Tourisme en Occitanie

118
hébergeurs sont recensés
sur la Vallée de l'Hérault

Contacts

Contactez l'Office de Tourisme Saint-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault
pour avoir des listes d'hébergeurs...

animation@saintguilhem-valleeherault.fr, 04 67 57 58 83

Les engagements de la charte

LES ENGAGEMENTS DE LA CHARTE

Je soussigné(e)
 représentant la structure

prends les engagements suivants pour la manifestation / événement

Les actions en gras sont PRIORITAIRES

La charte présente 38 actions sur 7 axes

		ACTIONS	OUI	NON	EN RÉFLEXION	N/A
axe 1 PROTÉGER LES MILIEUX ET LES LIEUX		Anticiper les points de sensibilité Natura 2000 dans l'élaboration des parcours en prenant contact avec l'animateur Natura 2000 dès le début du projet				
		Anticiper la prise en compte des périodes sensibles pour la faune comme la reproduction et/ou l'hivernage				
		Réfléchir à l'opportunité de fixer une jauge maximum de participants à ne pas dépasser				
		En cas d'animation ou de course en extérieur, choisir de préférence des itinéraires balisés déjà existants ou à défaut des pistes déjà tracées				
		Utiliser un balisage adapté aux enjeux du site : bannir l'utilisation de la peinture (même temporaire) et de la bombe à craie, sauf en cas d'extrême nécessité. Privilégiez l'utilisation des balises réutilisables (disponibles à la CCVH ou auprès d'Hérault sport, plutôt que de la rubalise à usage unique				
		Apporter des contenus de sensibilisation aux participants sur le patrimoine et les spécificités environnementales et/ou architecturales du site				
		Utiliser des toilettes sèches et/ou des stands éco conçus				
		Remettre en état le site après la manifestation (le balisage et la signalétique, ils doivent être retirés dans les 48h maximum après la manifestation)				

axe 2 RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS		Désigner un référent déchets au sein de l'équipe d'organisateur pour réduire, trier et valoriser les déchets				
		Réfléchir au dispositif de tri à mettre en place en partenariat avec la communauté de communes				
		Eviter les emballages individuels pour limiter le volume de déchets produits : privilégier les produits peu emballés, ainsi que le conditionnement en vrac				
		Utiliser des contenants réutilisables ou recyclables pour éviter la vaisselle jetable. Inciter les participants à amener leur propre vaisselle.				
		Privilégier l'utilisation de matériaux recyclés.				
		Mettre en place un espace de compostage ou de tri des bio déchets				
		Utiliser une signalétique claire et incitative, rappelant notamment les consignes de tri au public.				
		S'assurer de la collecte et de l'évacuation de tous les déchets dans les bonnes filières				

LES ENGAGEMENTS DE LA CHARTE

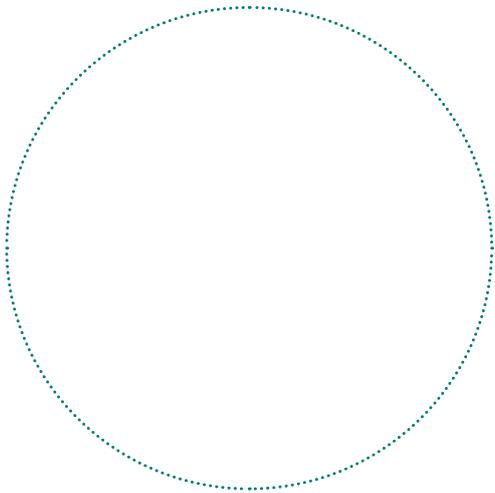
		ACTIONS	OUI	NON	EN RÉFLEXION	N/A
axe 3 METTRE EN PLACE UNE COMMUNICATION RAISONNÉE ET RESPONSABLE		Sensibiliser les membres de l'organisation et les bénévoles aux enjeux du développement durable				
		Limiter les impressions papier et privilégier une communication la plus raisonnée possible du numérique				
		Utiliser du papier recyclé et/ou éco-labellisé				
		Privilégier les supports durables et réutilisables (panneaux, banderoles) et éviter d'apposer la date de l'événement sur la signalétique de façon à pouvoir la réutiliser pour les prochaines éditions				
		Réfléchir à l'utilité de l'objet promotionnel et proposer des objets promotionnels/goodies respectueux de l'environnement				
	Sensibiliser le public et les participants aux enjeux du développement durable sur le territoire					
axe 4 RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE		Optimiser les transports par la mise à disposition d'un plan d'accès en transports en commun, la mise en place de navettes ou encore la création d'une page dédiée au covoiturage (plateforme, groupe d'échange)				
		Favoriser les transports doux , si possible choisir un lieu facile d'accès à vélo ou à pied				
		Prévoir les aménagements nécessaires à l'accueil de transports alternatifs : parc à vélos par exemple				
		Prévoir des bornes de recharge sur le site				
axe 5 CONSOMMER LOCAL ET RESPONSABLE		Favoriser le recours à l'économie locale en privilégiant l'achat de produits locaux au cours de l'événement (rayon de 50 kilomètres)				
		Privilégier les fruits et les légumes de saison et les produits importés (café, thé...) équitables				
		Proposer une option végétarienne /végétalienne aux participants				
		Mutualiser les achats d'équipements avec d'autres associations				
		Faire appel à des prestataires (restauration, buvette, produits frais...) qui limitent l'utilisation d'emballages, qui privilégient les produits locaux et négocier la reprise des produits non utilisés				
		Préférer l'utilisation d'eau du réseau plutôt que l'eau en bouteille				
	Favoriser les animations qui mettent en valeur la commune ou le territoire					
axe 6 FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ		Valoriser l'action des bénévoles				
		S'assurer que la manifestation n'entraîne pas de gênes pour les autres usagers (habitants, commerces et services locaux, professionnels du tourisme, randonneurs, chasseurs ...) et favoriser la cohabitation des usages				
	Favoriser la participation et/ou l'accès des personnes en situation difficile ou de handicap					
axe 7 HÉBERGER ÉQUITABLE		Privilégier un hébergeur labellisé (écolabel européen, la clef verte, green globe ...)				
		Développer une démarche de partenariat sur plusieurs éditions pour favoriser les dynamiques de mutualisation et de recommandation				

LES ENGAGEMENTS DE LA CHARTE

QUEL EST MON NIVEAU D'ENGAGEMENT ?

- * **19 actions** : j'obtiens le niveau 1
- * **22 actions** : j'obtiens le niveau 2
- * **26 actions** : j'obtiens le niveau 3
- * **30 actions** : j'obtiens le niveau 4
- * **34 actions** : j'obtiens le niveau 5

Je colle ici
le badge
obtenu



La charte vous encourage si vous n'avez pas encore les 19 actions avec le badge : objectif éco-manifestation

LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

La structure organisatrice de l'événement :

NOM PRÉNOM du représentant :

TITRE :

Signature :

La communauté de communes :

NOM PRÉNOM du représentant :

TITRE :

Signature :

La commune hôte si organisatrice ou co-organisatrice :

NOM PRÉNOM du représentant :

TITRE :

Signature :



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

2 parc d'activités de Camalcé - BP 15 - 34150 Gignac

WWW.CC-VALLEE-HERAULT.FR